

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 heures, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM. Annette CARTIER DUBOST, Christiane ROSSILLE, Yves GAULIER, Catherine MOUILLER, Pierrick MURCIER, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Pierre CREPIN, Lysiane CHATELUS, Martine MERIGOT

Absent excusé : Philippe NEMOZ, pouvoir à Céline POMMIER,

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20251209-D202563-DÉ

Date de la convocation : mercredi 3 décembre 2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025

Secrétaire de séance : Catherine MOUILLER

N°2025-63 OBJET : DEMANDE SUBVENTION n°2 - ENVELOPPE SOLIDARITE 2026

M. MARTIN Eric, Maire, présente le projet qui fera l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe SOLIDARITE du Département pour l'année 2026.

La commune doit prioriser ses projets si elle en a plusieurs pour cette enveloppe.

Il rappelle la nécessité d'effectuer les travaux nécessaires à la salle qui permettront des gains en dépenses énergétiques (chauffage, électricité ...) et également une amélioration du confort des usagers.

Il propose au Conseil municipal de solliciter cette subvention en priorité 2 pour le projet suivant :

- Installation de faux-plafonds (travaux d'isolation et insonorisation) à la salle Paul Laurencery.

L'entreprise JPM a été sollicitée et a transmis un devis pour un total HT de 10 962.50 € HT (13 155 € TTC).

Le plan de financement sera le suivant :

- Subvention Département / Enveloppe solidarité n°1 : 4 385 € (Taux 40%)
 - Part communale : 6 577.50 € (60 %)
- Total dépenses HT : 10 962.50 € (100%)

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet présenté et dit que les crédits seront inscrits en section investissement au budget primitif de l'année 2026,
- demande à M. le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention en priorité 2 au titre de l'enveloppe SOLIDARITE bâtiments 2026 pour l'aider à financer ces travaux d'un montant HT de 10 962.50 € (13 155 € TTC).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Affiché et publié le lendemain.
Pour copie conforme : en Mairie le 10 décembre 2025

Eric MARTIN, Maire



Catherine MOUILLER, secrétaire de séance

